



demande de lames de biopsies à IHP

Par **dorri**, le **25/09/2025 à 18:59**

Bonjour,

je souhaite récupérer des lames de biopsie du sein gauche auprès de l'IHP. J'ai envoyé une lettre recommandée avec AR suivant un modèle classique et je n'ai toujours pas reçu de réponse malgré tous mes mails de relance. J'ai besoin d'un avocat pour m'accompagner dans cette démarche.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **26/09/2025 à 06:19**

Bonjour et bienvenue

Dans votre cas, faire appel à un avocat est une excellente idée pour débloquer la situation.

Selon la loi, sauf cas très particulier, les établissements de santé sont tenus de vous fournir ces éléments sur simple demande, sous certaines conditions. Le fait qu'ils ne répondent pas constitue un manquement à leurs obligations légales.

Il vous faut l'appui d'un avocat spécialisé en droit médical peut vous aider à formaliser votre demande ou à engager d'autres démarches si nécessaire, comme l'utilisation des voies de recours possibles si votre demande est refusée ou si vous ne recevez pas de réponse dans un délai raisonnable.

Pour le trouver, adressez vous à votre barreau local ou recherchez directement par spécialité..
<https://www.cnb.avocat.fr/fr/annuaire-barreaux>

Bonne suite pour vous.

Par **dorri**, le **26/09/2025 à 09:38**

Un grand merci !!! Le site est très complet.
Bonne journée

Par **Marck.ESP**, le **27/09/2025** à **19:01**

Je vous en prie.